

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Voici la réponse:]

1. 8,000 exemplaires.
2. Les coûts de composition et d'impression ont été de \$11,510.13.
3. Quelque 900 exemplaires de cette brochure ont été distribués aux sénateurs et aux députés, aux ministres provinciaux responsables des communications ainsi qu'aux membres de la Tribune des journalistes le jour de dépôt à la Chambre. D'autres exemplaires ont été adressés par le ministère des Communications et le Conseil canadien de la radio-télévision canadienne aux ministères, organismes, associations, sociétés, industries, radio diffuseurs, entreprises de télécâble, media et individus dont les noms paraissent sur les listes de distribution des Communications et du CRTC et mis à la poste, le même jour. Deux mille (2000) autres exemplaires ont été mis en vente dans toutes les provinces par Information Canada.
4. La maquette, le devis typographique, le calibrage typographique, le traçage et l'impression des grilles, la composition typographique des textes des couvertures et des pages titres, et la mise en page «prête pour la caméra» ont été confiés à la société Gilles Robert et Associés, de Montréal. Le coût \$1154.72 (taxes fédérales comprises). Information Canada a imprimé la brochure au coût précité.

OFFICE NATIONAL DU FILM—LES CONTRATS
CINÉMATOGRAPHIQUES ADJUGÉS PAR LES MINISTÈRES
OU ORGANISMES FÉDÉRAUX

Question n° 1853—**M. Dinsdale:**

1. Depuis que le Secrétariat d'État a annoncé, le 4 juillet 1972, «que l'Office national du film ne sera plus le bénéficiaire exclusif de commissions du gouvernement», a) combien de contrats cinématographiques ont été adjugés aux producteurs cinématographiques privés par les ministères et les organismes du gouvernement fédéral, b) combien de films ont été produits au cours de la même période par l'Office national du film pour les mêmes ministères et organismes fédéraux?
2. Comme le prévoit la Loi nationale sur le film, l'Office national du film est-il encore chargé d'attribuer tous les contrats de films pour les ministères et organismes fédéraux et, dans la négative, quel est l'organisme qui a été créé pour s'en occuper?
3. Étant donné que le contrôle et la concurrence sont deux fonctions incompatibles, le gouvernement entend-il modifier la Loi nationale sur le film afin que l'Office national du film «soutienne la concurrence avec les producteurs privés pour tous les contrats cinématographiques adjugés par un ministère ou un organisme fédéral» comme le précise la déclaration du Secrétaire d'État du 4 juillet 1972?

L'hon. Hugh Faulkner (secrétaire d'État du Canada):

1. L'annonce faite par le secrétaire d'État le 4 juillet était une déclaration d'intention de la part du gouvernement et, jusqu'à présent, aucune loi n'a été modifiée. L'Office national du film est encore chargé, en vertu de la loi nationale sur le film, d'attribuer tous les contrats cinématographiques pour les ministères et les organismes du gouvernement. L'Office national du film me transmet les renseignements suivants: a) 36 contrats ont été accordés par l'ONF au nom des ministères fédéraux aux producteurs privés de films pendant la période allant du 4 juillet 1972 au 31 mars 1973;) 52 commandes de production de films ont été passées par les ministères fédéraux à l'ONF pendant la période allant du 4 juillet 1972 au 31 mars 1973.

2. Oui.

3. Comme suite à l'énoncé de politique concernant les contrats cinématographiques adjugés par le gouvernement fédéral, un comité présidé par le Conseil du Trésor et auquel siègent des représentants de l'Office national du film et du Secrétariat d'État a été créé pour étudier diver-

Questions au Feuilleton

ses questions relatives à la mise en œuvre de cette nouvelle politique. Ce comité étudie également les revendications des producteurs privés se rapportant à cette question. Il peut s'ensuire des modifications à la loi nationale sur le film.

LES DEMANDES PRÉSENTÉES AUX TERMES DU PIL

[Français]

Question n° 1862—**M. Forrestall:**

1. Par province, quel est le nombre total de demandes d'aides reçues par le PIL durant l'année financière se terminant en 1973?
2. Par province, parmi les demandes reçues, à combien a-t-il été donné suite par les requérants?
3. Quel est le coût total de fonctionnement du programme pour la même période, a) subventions non comprises, b) subventions comprises?
4. Quel a été le coût moyen, fondé sur les coûts ci-dessus, à l'exclusion des paiements de subventions, de chaque décision prise par le programme pour les demandes, a) reçues, b) acceptées, c) rejetées?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Voir la colonne 1 de l'annexe ci-jointe.

2. Voir la colonne 2 de l'annexe ci-jointe.

3. a) Le coût estimé est de 2.7 millions de dollars. Il faudra attendre jusqu'en mai 1973 pour connaître le coût réel. b) On estime à 98.7 millions de dollars le montant des subventions versées pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1973.

4. On ne peut établir le coût propre de chaque genre de décisions prises séparément. Le coût moyen (évaluation, contrôle et autres frais d'administration) de chaque projet approuvé au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1973 a été de \$462.

Programme des initiatives locales

	1972-1973	
	Demandes reçues (Colonne 1)	Demandes approuvées (Colonne 2)
Terre-Neuve	1,309	327
Nouvelle-Écosse	1,098	358
Île-du-Prince-Édouard	251	95
Nouveau-Brunswick	960	408
Québec	5,635	1,724
Ontario	2,617	1,247
Manitoba	533	242
Alberta	733	277
Saskatchewan	379	182
Territoires du Nord-Ouest	78	41
Colombie-Britannique	1,640	911
Territoire du Yukon	58	34
	15,291	5,846

QUESTION RELATIVE A L'INCORPORATION D'UNE BANQUE
A CHARTRE

Question n° 1886—**M. Matte:**

Les provinces peuvent-elles demander la création d'une banque à chartre et, dans l'affirmative, à quelles conditions?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non. Les administrateurs provisoires faisant application pour l'incorporation d'une banque en vertu de la Loi sur les banques doivent être souscripteurs d'actions de la banque